

Mr David DELAIR  
GAEC LE GERBIER

Mouilleron le Captif, le 18 mars 2020

Objet : Complément au dossier 2020-4574

Mr le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les éléments nécessaires à la complétude de notre dossier de demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact, pour la création d'une réserve d'eau d'irrigation (référence du dossier en objet). Ce courrier fait suite à votre réponse en date du 11 mars 2020.

Votre demande :

#### **Rubrique 4.3.1**

Il convient d'indiquer la durée des travaux et de préciser les périodes auxquelles se dérouleront les opérations de défrichage, de terrassement pour la réserve d'eau notamment vis-à-vis des enjeux relatifs à la flore et à la faune.

Notre complément : Les travaux prévus sont censés durer de 3 semaines à 5 semaines, selon la force de frappe de l'entreprise qui n'est pas connue à ce jour. La période de travaux ne débutera qu'à la fin de la campagne d'irrigation. La partie de l'étang actuel, où se fera le projet est complètement vide à partir du 10-15 août et ne commence à se remplir qu'à partir du 01 novembre. Les travaux de préparation de chantier (défrichage et décapage de terre végétale) et de construction de la digue se réaliseront donc pendant ce créneau en fonction de la disponibilité des entreprises. Cette période se trouve en dehors de toute période de reproduction de la faune et la végétation est souvent fortement ralentie en fin d'été-début d'automne. Ce qui laisse à penser que les impacts sur la faune et la flore seront minimes.

Votre demande :

#### **Rubrique 4.4**

Il est indiqué que la construction de cette réserve est conforme au PLU. La conformité du projet par rapport au PLU sera examinée soit dans le cadre de la demande de déclaration préalable au titre des dispositions de l'article R.421-23 alinéa f du code de l'urbanisme (exhaussement affouillement inférieur à 2 hectares), soit dans le cadre de la demande de permis d'aménager si cette surface venait à atteindre au minimum deux hectares au titre des dispositions de l'article R.421-19 alinéa k du même code.

Il convient simplement de mentionner à laquelle de ces deux procédures le projet sera soumis en sus du dossier de déclaration loi sur l'eau déjà indiqué au dossier.

Notre complément : Les investigations faites à ce jour, laissent apparaître que la conformité du projet par rapport au PLU, sera examinée dans le cadre d'une demande de déclaration préalable au titre des dispositions de l'article R.421-23 alinea f du code de l'urbanisme.

Votre demande :

#### Rubrique 4.5

Il est indiqué à la rubrique 4.1 que le projet va consister à créer une digue de manière à augmenter la hauteur d'eau d'environ 3 m.

Il est attendu que soient précisées les hauteurs, longueurs indicatives de la digue à réaliser.

Notre complément : Dans l'extrait de carte ci-dessous, figure en marron orange, la future digue à construire qu'on peut décomposer en 3 parties :

- La partie en trait double fera 6,5m de hauteur au plus profond sur une longueur de 70m
- La partie en trait plein fera 240m de longueur sur une hauteur de 3m
- Les 2 digues en pointillé de 100m chacune commencent à 3m de haut côté plan d'eau et viennent mourir au niveau du terrain sur la parcelle à l'est.



Extrait plan du futur projet à partir de geoportail.

Votre demande :

#### **Rubrique 6.1**

Pour le thème milieu naturel vous indiquez une haie brise vent à déplacer. Je vous remercie de préciser le linéaire de haie impacté et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation envisagées pour la phase travaux.

Pour le thème patrimoine / cadre de vie / populations, je vous remercie de préciser la nature et la distance des installations, constructions présentes au sud en aval du projet.

Notre complément : La haie dont il est question, mesure environ 100m, fait office de brise vent actuellement, mais il s'agit plus d'un buisson avec des épines et quelques cépées de noisetier. Elle est hétérogène. Il y aura très peu de bois de chauffage à récupérer lors des travaux qui se termineront à l'époque de la chute des feuilles. Avec la mise en place de ce projet, il est prévu de la déplacer d'environ 30m vers le sud, en y intégrant des essences de haut jet de type frêne en plus de cépées de châtaigner et de noisetier. Elle sera plantée à côté de la digue à construire et contribuera à un meilleur esthétisme paysager qu'actuellement.

Pour le thème patrimoine / cadre de vie / populations, les premières installations au sud du projet, constituent le siège de notre exploitation. La stabulation sera à une distance de 35 à 40m du plan d'eau, c'est-à-dire à la même distance qu'actuellement. Ensuite viennent des silos de stockage de fourrages pour l'exploitation, la salle de traite puis des hangars de stockage. La première habitation se situe à au moins 170m du projet dont elle ne verra rien de chez elle, et la topographie la protège complètement dans l'hypothèse d'une rupture de l'ouvrage. D'ailleurs, toutes les installations construites sur le siège de l'exploitation seraient également épargnées en cas de rupture.

Votre demande :

#### **Rubrique 6.4**

Préciser le linéaire et la composition de la haie à replanter en compensation de la haie à déplacer.

Notre complément : Comme indiqué ci-dessus, le linéaire à replanter sera de 100 m environ. Sa composition sera détaillée dans le volet paysager du dossier Loi sur l'eau, mais nous prévoyons d'ores et déjà d'y faire figurer aussi des essences de feuillus de plus haut jet, et bien entendu sans espèces résineuses.

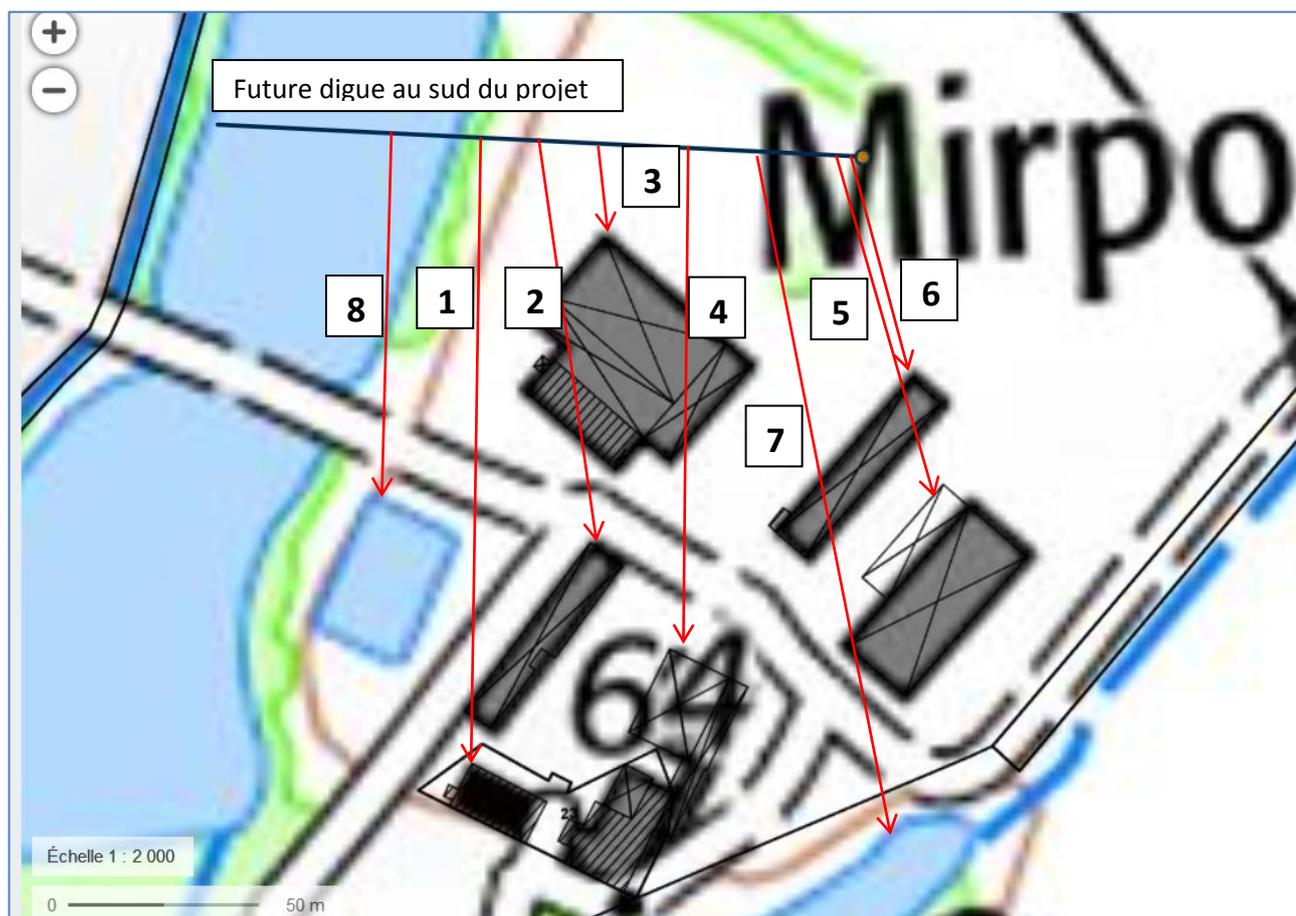
Votre demande :

#### **Rubrique 8.1 annexes obligatoires**

③ En complément des photos du site déjà proposées, présenter une photo prise depuis la limite sud du projet en direction des constructions existantes à proximité et en aval de la future digue.

⑤ Produire un plan des abords comme demandé qui doit préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les plans d'eau et cours d'eau ( dans un rayon minimum de 100), à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000<sup>eme</sup> .

Notre complément : ⑤ Produire un plan des abords



Plan de masse des installations au 1/2 000, au sud du projet de réserve

- 1 maison d'habitation d'un tiers à 171m de la digue aval
- 2 hangar stockage à 110 m de la digue aval
- 3 stabulation vaches laitières à 35m de la digue aval
- 4 stockage à 133m de la digue aval
- 5 fumière à 87m de la digue aval
- 6 silo couloir à 61 m de la digue aval
- 7 Plan d'eau d'un tiers à 170m de la digue aval
- 8 fosse à lisier à 100 m de la digue aval



Le cours d'eau le guyon (en jaune) contourne déjà le plan d'eau existant  
Le futur plan d'eau est en bleu foncé  
La digue à créer est en orange marron

Notre complément :

- ③ En complément des photos du site déjà proposées, présenter une photo prise depuis la limite sud du projet en direction des constructions existantes à proximité et en aval de la future digue.

Ci-dessous 2 photos prises selon les angles proposés sur le plan.



Photo1 (25 mars 2020)



Photo 2 (25 mars 2020)

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le GAEC le gerbier,

David DELAIR



GAEC LE GERBIER